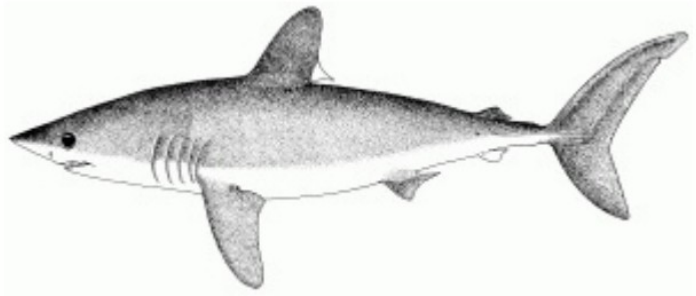
APPENDICE XIV
RÉSUMÉ EXÉCUTIF : REQUIN TAUPE COMMUN (2025)



Espèce de l'ANNEXE II de la CITES

Tableau 1. État du requin taupe commun (*Lamna nasus*) de l'océan Indien.

Zone	Indicateurs		Détermination de l'état du stock 2024
Océan Indien	Captures (2024) (t)	<1	**Inconnu**
	Captures de requins NCA (2024) (t)	15 559[2]	
	Captures annuelles moyennes (2020-2024) (t)	<1	
	Captures annuelles moyennes de requins NCA (2020-24) (t)	24 593[2]	
	RMD (1 000 t) (IC 80%)[2]		
	F_{RMD} (IC 80%)[2]		
	SB_{RMD} (1 000 t) (IC 80%)[2,3]		
	F_{2019}/F_{RMD} (IC 80%)[2]		
	SB_{2019}/SB_{RMD} (IC 80%)[2,3]		
	SB_{2019}/SB_0 (IC 80%) [2,3]		

[1] Les limites du stock sont définies par la zone de compétence de la CTOI.
[2] Proportion des captures entièrement ou partiellement estimées pour 2024 : 0%.
[3] NCA comprend toutes les autres prises de requins déclarées au Secrétariat de la CTOI et pouvant contenir cette espèce, c.-à-d. MSK : requins taupe nca ; SHK : divers requins nca ; THR : renards de mer nca.

Code couleur	Stock surexploité (SB_{2019}/SB_{RMD}< 1)	Stock non surexploité (SB_{2019}/SB_{RMD}≥ 1)
Stock faisant l'objet de surpêche (F/F_{RMD}>1)		
Stock ne faisant pas l'objet de surpêche (F/F_{RMD}≤ 1)		
Pas évalué/Incertain		

Tableau 2. Requin-taupe commun : État de menace selon l'UICN pour le requin taupe commun (*Lamna nasus*) de l'océan Indien.

Nom commun	Nom scientifique	État de menace selon l'UICN[4]
		État mondial
Requin-taupe commun	*Lamna nasus*	Vulnérable

UICN = Union internationale pour la conservation de la nature ; OIO = Océan Indien Ouest ; OIE = Océan Indien Est.

[4] Le processus d'évaluation de menace de l'UICN est indépendant de la CTOI et est uniquement présenté à titre d'information.

Source : Rigby et al., 2019

STOCK DE L'OCÉAN INDIEN – AVIS DE GESTION

État du stock. Aucune nouvelle évaluation n'a été réalisée pour le requin-taupe commun en 2024. Des incertitudes considérables demeurent quant à l'état du stock, faute d'informations requises pour évaluer le stock ou élaborer d'autres indicateurs du stock. L'évaluation des risques écologiques (ERA) réalisée pour l'océan Indien par le GTEPA et le CS en 2018 consistait en une analyse semi-quantitative d'évaluation des risques, destinée à évaluer la résilience des espèces de requins à l'impact d'une pêcherie donnée, en combinant la productivité biologique de l'espèce et sa susceptibilité à chaque type d'engin de pêche (Murua *et al.* 2018). Le requin-taupe commun a obtenu un classement de vulnérabilité élevée (nº 3) dans l'ERA de la palangre, car il a été caractérisé comme étant l'une des espèces de requins les moins productives et fortement sensibles à la palangre. Malgré sa faible productivité, le requin-taupe commun a été classé comme ayant une faible vulnérabilité à la senne, du fait de sa faible sensibilité à cet engin particulier. L'état de menace de l'UICN actuel « Vulnérable » s'applique au requin-taupe commun au niveau mondial. Il existe une pénurie d'informations disponibles sur cette espèce et il est peu probable que cette situation s'améliore à court ou à moyen terme. Les requins-taupes communs sont fréquemment capturés par de nombreuses pêcheries de l'océan Indien. En raison des caractéristiques de leur cycle vital (les requins-taupes communs vivent relativement longtemps (+30 ans), sont matures vers 15 ans et ont peu de petits (4 petits tous les ans ou tous les deux ans)), ils sont vulnérables à la surpêche. Il n'existe aucune évaluation quantitative du stock et les indicateurs des pêches de base disponibles sur le requin-taupe commun sont limités dans l'océan Indien. Ainsi, l'état du stock est **inconnu**.

Perspectives. L'effort de pêche à la palangre actuel est dirigé vers d'autres espèces mais le requin-taupe commun est capturé en tant que capture accessoire de ces pêcheries et peut être remis à l'eau par certaines flottilles. Le maintien ou un accroissement de l'effort peuvent entraîner une réduction de la biomasse, de la productivité et de la PUE. Toutefois, il existe peu de données permettant d'estimer les tendances des PUE, et les flottilles de pêche sont réticentes à déclarer les informations sur les prises rejetées/non retenues. Une analyse préliminaire des données de capture et d'effort de la CTOI des flottilles japonaises et coréennes a conclu que la capturabilité avait diminué de 2009 jusqu'en 2018 (IOTC-2023-WPEB19-20). La flottille japonaise remet à l'eau les requins-taupes communs capturés par les palangriers, ce qui pourrait expliquer la réduction des captures de cette espèce.

Avis de gestion.

Bien qu'il existe des mécanismes encourageant les CPC à respecter leurs obligations en matière d'enregistrement et de déclaration (Résolution 18/07), ils doivent être mieux appliqués par la Commission, de sorte à mieux informer les avis scientifiques. Le requin-taupe commun est considéré comme une espèce vulnérable.

Il convient de noter également les points clés suivants :

- **Rendement Maximum Durable (RMD)** : Inconnu
- **Points de référence** : La Commission n'a pas adopté de points de référence ni de règles de contrôle de l'exploitation pour les espèces de requins.
- **Principaux engins de pêche** : Captures non déclarées depuis 2019, précédemment déclaré par la palangre (surgélation) et la palangre côtière (**Fig. 1**).
- **Principales flottilles :** Seychelles et Taiwan,Chine.

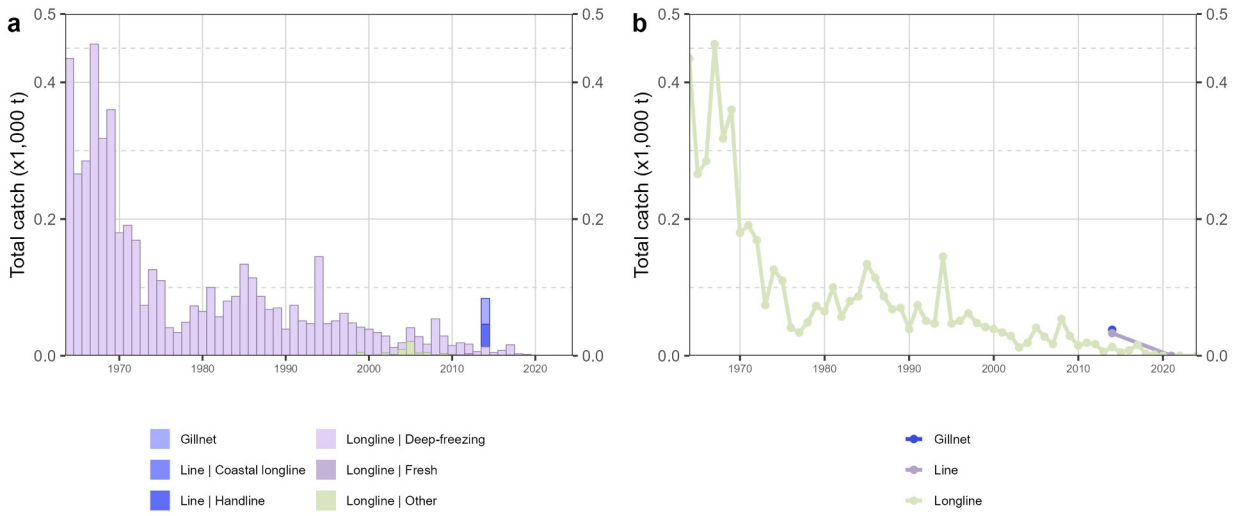
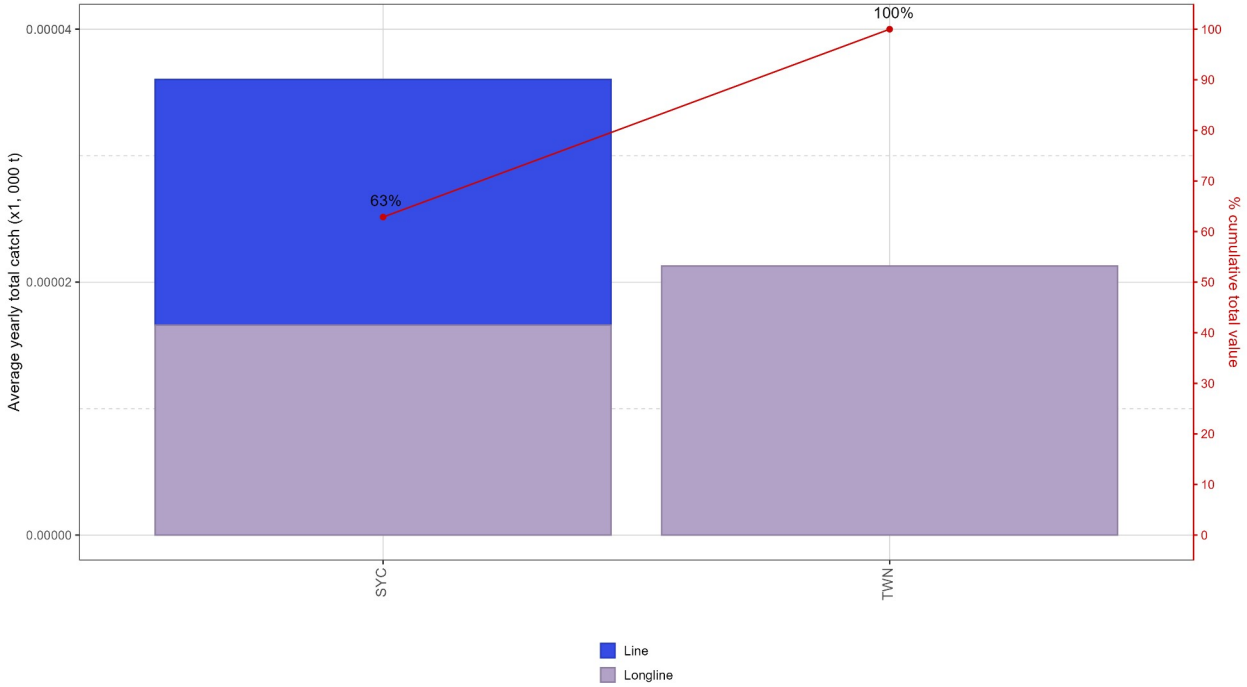


Figure 1 : Séries temporelles annuelles (a) des captures retenues cumulées (en tonnes, t) par pêcherie et (b) des captures retenues individuelles (en tonnes ; t) par groupe de pêcheries pour le requin taupe commun, au cours de la période 1950-2024. Palangre | autre : palangres ciblant l'espadon et les requins.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Rigby, C.L., Barreto, R., Carlson, J., Fernando, D., Fordham, S., Francis, M.P., Herman, K., Jabado, R.W., Liu, K.M., Marshall, A., Pacoureau, N., Romanov, E., Sherley, R.B. & Winker, H. 2019. *Lamna nasus*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2019: e.T11200A500969. https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2019-3.RLTS.T11200A500969.en. Accessed on 20 June 2024.